



# L'au-delà de l'exclusion : la mise en évidence de nouveaux publics par les acteurs de terrain

## MARCEL DRULHE

Institut de Sciences sociales  
Université de Toulouse – Le Mirail  
5, allées Antonio Machado  
31058 Toulouse Cedex, France  
Courriel : drulhe@univ-tlse2.fr

## SERGE CLÉMENT

Centre Interdisciplinaire d'Études Urbaines  
5, allées Antonio Machado  
31058 Toulouse Cedex, France  
Courriel : sclement@cict.fr

## JEAN MANTOVANI

Observatoire Régional de la Santé Midi-Pyrénées  
37, allées Jules Guesde  
31073 Toulouse Cedex, France  
Courriel : mantovan@cict.fr

**L**A MOBILITÉ ET LA FLEXIBILITÉ organisées de nos sociétés modernes réticulaires (Boltanski *et al.*, 1999) s'associent à l'ancrage sédentaire dans un logement. Cette configuration dominante jouxte les frontières d'autres configurations caractérisées par une mobilité qui devient errance faute d'ancrage territorial fixe ou bien par une sédentarité de rue, d'agglomération ou de petit pays<sup>1</sup> qui confère une très grande incertitude à l'hébergement quotidien. Ces configurations relèvent de modes de vie très différents, mais, du fait de sa généralité, la configuration dominante est devenue si normale qu'elle propose à ses voisines toutes sortes d'aides et de dispositifs aux agents qui émargent aux autres configurations, car les modes de vie de l'errance et de la sédentarité de rue présentent des désavantages sur le plan économique (pauvreté) et social (désaffiliations).

Historiquement, le développement économique et la constitution de divers types d'État social permettent une quasi-disparition du sous-prolétariat, mais la crise économique du dernier quart du xx<sup>e</sup> siècle et une nouvelle révolution industrielle génèrent une « grande pauvreté » qui s'accompagne d'un « cumul de manques » : d'un sous-prolétariat, on passe à un « quart-monde ». Faut-il apercevoir dans ce changement de « catégories » un bouleversement substantiel des conditions des configurations carac-

1. Il existe une errance spécifique au milieu rural, en particulier en zone de montagne où certaines personnes s'installent un temps dans des granges successives.

térisées par la mobilité ou la sédentarité de rue? Dans la ligne de l'interactionnisme symbolique ainsi que du constructivisme (Becker, 1985; Kitsuse *et al.*, 1973 et Schneider, 1985), on fera l'hypothèse que ce sont d'abord les cadres de perception et les modes de désignation qui se sont transformés.

Nous laisserons de côté l'examen approfondi de la question des raisons de cette transformation. Sur ce point, on retiendra ici l'interprétation d'Hélène Thomas (1997) : pour maintenir l'ordre public sans avoir recours à des procédures d'enfermement, les politiques publiques visent l'harmonie sociale par la solidarité collective; afin de la susciter ou de la rendre acceptable, le discours général tente une culpabilisation des « inclus » par leur stigmatisation en tant que « privilégiés » (ils ont la chance d'avoir un logement et un emploi!). Inversement les agents qui pratiquent une forme d'errance et qui s'installent dans « l'inactivité » sont considérés comme « exclus » et on leur propose d'en « sortir » par quelque forme de cheminement (sortie de l'alcoolisme, sortie de la toxicomanie, sortie de la violence, sortie du chômage, sortie de la rue...). Sous un autre angle, toute « sortie » correspond à une « insertion » dans la configuration générale dominante (celle des « inclus »), mais c'est bien du point de vue de cette configuration que ces processus sont décrits.

Les cadres de perception et les modes de désignation peuvent être révélés par les politiques mises en place : lois et décrets sont producteurs de catégorisations socio-administratives qui cernent des « publics » à l'occasion de montages d'actions sociales concrètes. Ces publics sont requalifiés à l'aide des valeurs de notre société démocratique dont le triptyque liberté, égalité, fraternité est au fondement, même si l'accent est mis davantage sur l'exclusion que sur l'inégalité, au moins au cours de certaines périodes. S'il en est bien ainsi, les modes de désignation des populations-cibles, avec toutes sortes d'*a priori* du sens commun dominant, précéderaient le montage de pratiques spécifiques de travail social (Soulié, 1997). Mais ce processus est-il général ou bien relève-t-il d'une démarche spécifique? L'examen de nouvelles politiques locales de santé publique (sociales et sanitaires) conduites au cours des années 1990 à Toulouse (Clément *et al.*, 1998) nous conduit à proposer une hypothèse différente (Dodier, 1993).

Selon l'hypothèse classique, ce sont des corps de spécialistes qui mesurent l'écart à la société salariale et à la société de consommation des plus démunis pour offrir des solutions de rattrapage. Mais, si l'on prend au sérieux l'hypothèse de Castel selon laquelle la désaffiliation est moins une « absence complète de liens » que « l'absence d'inscription du sujet dans des structures qui portent sens » (Castel, 1995), l'enjeu est bien d'abord de discerner ce qui fait sens pour ces sujets. Or des acteurs particuliers (souvent associatifs, parfois professionnels) engagés dans l'action auprès des plus démunis, tentent de détourner le « paradoxe de la cible » dont parle Michel Joubert (1996) : lorsque des effets de marquage produisent une stigmatisation gênante pour la poursuite du travail avec les personnes, il reste à promouvoir les compétences de ces personnes. Aussi, à propos des sans domicile fixe, des agents de terrain partent du principe que l'une des structures privilégiées à explorer est le registre de « l'habiter » : non pas la matérialité d'un logement ou d'un abri hivernal mais la portée significative de l'articulation d'un

dehors (la rue), qui fait toujours sens pour ces « exclus », avec un intérieur (un lieu d'hébergement) qui suscite dégoût et rejet chez une partie d'entre eux du fait de certaines contraintes. La question alors posée est celle de l'ouverture des normes de l'habiter contemporain, dont les Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) représentent les minima. Les institutionnels s'y refusent en invoquant les réglementations; par contre certaines associations peuvent offrir des lieux d'accueil particuliers et y développer un travail spécifique. C'est l'articulation de ce « nouveau » lieu et du type d'action qui s'y accomplit qui produit progressivement un genre de public déterminé : le lieu et le travail effectué en son sein par des équipes spécifiques sélectionnent « leur » public parmi un ensemble d'usagers potentiels. Le « créneau » offert prend sa forme progressivement par ajustements successifs des espaces et des actions en fonction des personnes qu'elles attirent, et par conséquent selon les « rejets » et les « demandes » de ces personnes : ainsi les référentiels de l'action ne sont pas déterminés *a priori* mais de façon pragmatique en tenant compte du point de vue des usagers potentiels.

Pour expliciter cette hypothèse et montrer sa validité heuristique, nous montrerons comment l'action particulière, qui s'effectue dans trois sortes de lieu d'accueil (local de services aux voyageurs dans la gare centrale, structure d'accueil hivernal de nuit à bas seuil, alternative habitante) au sein de la métropole toulousaine, en vient à sélectionner progressivement un ensemble de personnes accueillies, chaque fois spécifiques, et dont les contours étaient jusque-là restés flous. Dans tous les cas, le lieu et l'action ont été une expérimentation démonstrative réussie pour obtenir des soutiens de la classe politique locale et des institutions publiques : les agents promoteurs se sont crédibilisés et leur complexe « espace-action » est légitimé (au moins partiellement). Il reste que l'expérimentation ne prend pas forcément les mêmes formes : « faire sa place » ne se réalise pas toujours dans un climat irénique. Nous procéderons en décrivant chaque cas à partir des questions suivantes : quels sont les agents promoteurs ? quelle structure est constituée par leurs soins ? quelles sortes de services sont offerts ? quel public vient-il fréquenter le dispositif ? quelle est la genèse de ces divers aspects en leur articulation et en leurs ajustements successifs ?

#### LES PUBLICS SUCCESSIFS DE « SOS VOYAGEURS »

Dans la gare centrale, une association caritative dispose d'un local alloué par la SNCF. Elle assure son intervention uniquement sur la base du bénévolat de ses adhérents pour conserver à l'hospitalité momentanée sa « naturalité ». Elle veut attester de la possibilité de rapports humains en toute simplicité, sans la médiation obligée de techniques professionnelles : *« On ne peut pas être professionnel et bénévole. Si on est professionnel, on est salarié... Si on doit devenir des professionnels, on va laisser la place à des salariés : ils veulent des professionnels gratuits, non ! C'est pas normal. Il faut accepter que le bénévole de temps en temps il doive garder le petit-fils qui ne peut pas venir, il est fatigué, et il en a marre, et il ne met pas de cravate, etc. »*<sup>2</sup> Cela ne veut pas dire que l'action du

2. Nous mettons en italique nos extraits d'entretiens obtenus au cours d'une suite d'enquêtes réalisées durant les années 1990 à Toulouse.

bénévole n'engage pas des compétences : au-delà du recours à son savoir-vivre, la question de sa formation reste posée. En effet, le risque pour lui est « d'en faire trop », de se laisser entraîner, de « se perdre » avec quelqu'un qui l'a sollicité : l'engagement du bénévole dans l'échange et la communication, dans le service rendu nécessite donc une vigilance du maintien d'une certaine distance au cœur même de cette « proximité naturelle » de la civilité ordinaire. La formation à cette compétence-là se fait sur le tas, à la fois dans les échanges avec les autres bénévoles et au cours des permanences.

Née au moment où l'exode rural fait arriver sur les quais des gares des personnes en danger (de prostitution en particulier) ou simplement des voyageurs « paumés et stressés », l'association réalise un travail d'accompagnement : la quête d'une information objective cède le pas à la recherche d'un échange humain qui intègre quelques bribes d'une épaisseur biographique à problèmes. Les « voyageurs sans tickets » ont sans doute permis la transition vers un autre public : les bénévoles en viennent à s'occuper des « indésirables entre guillemets de la gare » c'est-à-dire « les gens qui ne sont pas des voyageurs ». On peut dire que la qualification d'indésirable est institutionnelle (même si elle est reprise avec des pincettes par les bénévoles) dans la mesure où elle vise des personnes qui se sédentarisent quotidiennement dans le hall de la gare qui est d'abord le lieu de passage des voyageurs par chemin de fer. L'essentiel est que le travail d'accueil en vient à prendre une troisième forme : l'accompagnement et, éventuellement, l'orientation de ces « sédentaires intermittents » de la gare. Ce travail humanitaire de présence compatissante et de réconfort dessine les contours d'un public « d'irrécupérables » que les bénévoles fréquentent avec bienveillance et à qui ils rendent service en décrochant le téléphone pour leur prendre un rendez-vous selon leur besoin du moment. Ils les considèrent comme « irrécupérables » du fait que leur rapport à la configuration sociétale générale s'est durci en une opposition violente, en particulier contre les institutions qui veulent les « faire sortir de là » à tout prix, sans égard pour leur histoire personnelle.

Les bénévoles les qualifient aussi « d'anciens » en englobant sous ce terme « les pauvres types professionnels » qui sont tantôt des pauvres malheureux (hommes et femmes) du quartier de la gare, tantôt « le SDF classique sans hébergement » et qui vit dans Toulouse ou l'agglomération, tantôt les cas psychiatriques, « habitués » du hall, parfois excités et agités mais qu'ils réussissent habituellement à calmer. Parmi eux, il y a « les crampons » c'est-à-dire des personnes qui ont l'art de s'installer dans le local dès que vous leur ouvrez la porte et qui restent tout au long de la permanence si vous ne leur demandez pas de sortir. Ces anciens ont leur mode de vie que les bénévoles respectent : ils exercent plutôt à leur égard un léger soutien civil ou bien ils les invitent à être moins embarrassants pour le bon déroulement des activités ordinaires du lieu, sachant, par leur observation et par de longs échanges avec eux, que leurs concurrences et leurs conflits témoignent *a contrario* de certaines formes de solidarité entre eux, par petits noyaux.

Au cours des années 1980, peu après la création des Restaurants du cœur et de la Banque alimentaire, l'association s'engage dans un service supplémentaire : elle sert des repas, le soir, dans le hall de la gare. Mais le public s'élargit : d'une vingtaine de repas à la fin des années 1980, les bénévoles servent quarante à cinquante repas en 1999.

À vrai dire, le public se transforme aussi : ce sont « *les gens de la rue Bayard<sup>3</sup>* », c'est-à-dire des jeunes routards avec des chiens. Ils sont globalement perçus comme violents : « *des gens voyous qui arrivent avec des chiens, qui se battent tout le temps, qui chient partout... ils nous piquaient tout, on pouvait rien dire* ».

Les anciens habitués s'en vont parce qu'ils ont peur (« *Ce sont des gens qui faisaient partir nos amis* », disent les bénévoles) ; des femmes bénévoles de la Croix-Rouge qui leur proposaient des services à partir d'un minibus ont été battues ; les ripailles vespérales de ces « voyous avec chien » troublent l'ordre public et le chef de gare intervient pour les faire chasser du hall et pour interdire à l'association de continuer la distribution des repas (printemps 2000). Peut-être plus que la violence matérielle, c'est la violence symbolique qu'ils manifestent de multiples façons (leur chien mais aussi leur tenue vestimentaire et leur maintien corporel farouche), qui signifie avec force leur insoumission et leur révolte. Mais tous les ponts ne sont pas coupés : le façonnement du public par quelque forme de sélection, fondée sur une offre spécifique de service, continue. Le partage de ce public s'opère entre certains de ces jeunes qui viennent « jouer les crampons » en sollicitant les bénévoles et les « intraitables » : « *Ils ne veulent pas chercher, ils ne veulent pas écouter, ce sont des fous. Ils sont fous. Et ils s'en foutent, d'eux-mêmes, de leur vie.* » Au nom d'une « gare propre », ces « intraitables » ont été chassés et ils ne peuvent plus revenir à la gare « en troupeau » : le contact avec les bénévoles peut subsister à titre individuel, mais leur vie collective ne peut plus se manifester dans le hall. Quant à l'autre public, celui des anciens, il va revenir tandis que les routards, plus jeunes, viennent prendre ce que l'association peut leur apporter : une information, une orientation, un lieu et un moment pour se « pauser ». Parmi eux, quelques-uns viendront manifester fièrement leur nouvelle stabilité en célébrant la sédentarité d'une adresse permanente, tandis que continuent de défiler près du local de l'association d'autres routards et que viennent s'y arrêter les sédentaires de rue habituels.

#### **L'INVENTION D'UN LIEU ET D'UN MODE D'INTERVENTION POUR LES « EXCLUS DES EXCLUS ».**

Lorsque durant l'hiver 1993-1994 est ouvert à Toulouse, pendant une petite semaine, un local dont certains se souviennent comme d'une « cour des miracles », à quelques sans-abri demeurés dehors malgré le froid, débute un processus de constitution d'un « public » d'exclus qui débouche six ans plus tard sur une nouvelle forme institutionnalisée d'hébergement. Saison hivernale après saison hivernale, des acteurs associatifs inventent à la fois un lieu et un mode d'intervention, tout en mettant en forme le type d'usager qui de préférence vient s'abriter dans ce lieu. Trois étapes marquent l'histoire de l'invention de ce lieu. La première voit un accueil proposé à tous ceux qui sont refusés ailleurs (dans les CHRS « classiques »), ce qui révèle l'existence d'un public d'exclus mal connu. La seconde est marquée par une lutte plus politique des associations pour faire reconnaître cette population aux pouvoirs publics. La troisième est celle de la création d'un CHRS

3. C'est une rue de Toulouse en face de l'entrée principale de la gare, qui conduit au centre-ville.

nouvelle formule, qui veut mêler spécificités du travail bénévole et intervention professionnelle, au profit d'un type particulier de gens de la rue.

Le premier lieu d'accueil révèle un public méconnu des centres d'hébergement puisque ceux-ci lui refusaient l'entrée. L'expression «entrée à bas seuil d'exigence» est reprise pour souligner que les gens de la rue sont acceptés comme ils arrivent : sans bons fournis par les services sociaux, éventuellement sous alcool ou autre produit, éventuellement avec des chiens, pour une durée qui ne dépend que de la durée d'ouverture de la structure. Le lieu ne peut leur proposer au départ qu'une soupe, un café, une paillassse. Les associations caritatives ont monté seules, dans l'urgence, dans leurs propres locaux, un accueil qui n'a pour tout projet qu'offrir «un toit dans la rue». Mais rapidement les sans-abri qui y viennent manifestent une demande jusqu'alors inconnue : «des SDF<sup>4</sup>, ils nous disaient : finalement c'est pire ce que vous faites pour nous. C'est bien, parce qu'on se met au chaud, mais après quand on repart dehors, c'est encore plus dur, parce qu'on a connu le chaud. [...]. On s'est dit on ne recommence pas ça, on se lance, on l'ouvre, a priori pour la période d'hiver, quatre mois». La démarche franchit un pas décisif en installant des gens de la rue dans une durée d'accueil interdite jusque-là dans les CHRS (où elle est limitée à deux semaines), et en reléguant la question de l'insertion à des jours plus lointains. Se développe tout un discours sur «l'écoute», «l'accroche», «l'approche» (Clément *et al.*, 1998) qui place l'accueillant en retrait par rapport à un travail interventionniste visant à modifier le comportement de l'accueilli. Les bénévoles des associations s'appuient moins sur des normes professionnelles que sur des intuitions «humanitaires» partagées avec d'autres partenaires associatifs. Une nouvelle étape de l'histoire de ce lieu d'accueil débute avec l'extension du réseau associatif et les effets de sa mobilisation en direction des pouvoirs publics. À la même époque, de nouveaux services viennent d'être offerts aux gens de la rue, comme un accueil de jour doublé d'une «halte santé», ou encore les équipes mobiles de rue. Le montage de ces opérations a resserré les liens entre associations et pouvoirs publics, les a multipliés, et les a radicalisés : le «toit sur la rue» humanitaire des débuts laisse alors la place à la revendication, plus politique, d'un local pour une population désormais fixée. Le bâtiment n'est plus proposé par une association, mais celui qui est trouvé est occupé par la force par un collectif, avec un niveau d'organisation militante qui ne laisse rien au hasard, sur le plan de la médiatisation en particulier. En même temps, le lieu se fixe lui-même dans ses caractéristiques :

*il y avait des éléments qu'on doit retrouver dans toute maison voulant perpétuer cette qualité d'accueil. Il y a ce sas à l'entrée qui est important. Il y avait cette grande pièce qui était un lieu de rencontre, un lieu où on partageait le repas et aussi des moments, des jeux, la soirée. [...] Il y avait ensuite ce grand dortoir pour les hommes, entièrement carrelé où, là, il y avait de la place, c'est important. [...] Le carrelage permettait d'accueillir des chiens sans problèmes, de laver à grande eau, c'était très chouette.*

Le public qui y vient, au cours de trois hivers consécutifs (après un changement de lieu marqué par la même procédure d'occupation), est moins homogène que dans la première version : à côté des «anciens» une population plus jeune apparaît. Les ac-

4. Sans domicile fixe.

cueillants, issus de la même association qui a pris désormais l'initiative de la gestion au quotidien, se défendent d'œuvrer pour autre chose qu'un souci d'humanité, mais leurs propos laissent échapper leur satisfaction de constater des résultats que ne renieraient pas des travailleurs sociaux authentiques : « *Ce qu'on fait ici c'est simplement de l'accueil. On essaie d'utiliser nos qualités humaines, on essaie simplement d'être humain [...]. Au niveau prévention on fait pas grand-chose. Mais ici depuis qu'il y a cette structure, certains ont arrêté de boire. On leur a fait sentir que c'était pas bien d'arriver tous les soirs éméchés.* » Sont accueillis les cas les plus difficiles, en particulier ceux qui, lorsque leur corps est soumis à une alcoolisation excessive, « *se font dessus* » : « [...] *le premier jour où je l'ai eu, je râlais, il pissait partout, c'était difficile. Je lui ai dit "bon tu vas prendre la douche", je l'ai mis là derrière avec une bassine [...]. Pendant la nuit on l'a soigné parce qu'il avait des trucs dans les jambes. Mais je suis pas médecin ou infirmier. On a fait des petits soins, j'ai fait le dépanneur* ».

La troisième étape voit la reconnaissance par les pouvoirs publics de la nécessité de pérenniser un tel accueil hivernal, et un CHRS nouvelle formule est créé, qui vise à reprendre les recettes éprouvées les années précédentes par les associations, mais sous la responsabilité d'un personnel professionnel. Pour en arriver là, un consensus entre partenaires associatifs et pouvoirs publics s'est réalisé autour d'une catégorie originale de sans-abri, celle de « résidents notoires ». Sont désignés ainsi « *des gens qui en fait sont des gens qui habitent Toulouse, qui sont à la rue depuis de longues années, et qui demandaient certainement autre chose qu'un accueil parce qu'il faisait froid* ». Ces sans-logis sont des habitants de la ville, ils connaissent une forme de sédentarité qui apparaît peut-être comme davantage légitime que l'errance de personnes inconnues. Leur « notoriété » n'est compréhensible que du point de vue des acteurs qui ont monté ces centres d'accueil, qui voyaient les mêmes individus revenir l'hiver suivant.

Ce choix qui favorise une population locale et repérée est réitéré au moment de l'ouverture du CHRS nouvelle formule. C'est une association spécialisée dans les conduites addictives qui prend la responsabilité de la structure au moment de son institutionnalisation en CHRS. L'objectif d'inscrire les personnes accueillies dans un réseau de soin dès que cela est possible est clairement affiché dans le projet soumis aux pouvoirs publics. Lorsqu'à l'ouverture un public de « jeunes errants » arrive au même titre que les « anciens » visés, des méthodes de tri sont mises en place afin d'adapter le public au lieu : par un système de réservation et par la réorientation d'une partie des accueillis. Maintenir les anciens (les « cassés ») en habitués, orienter les jeunes vers des structures plus classiques, le CHRS nouvelle formule, de ce point de vue, poursuit le travail de construction, amorcé dès le départ, d'un public spécifique de « gens de la rue », celui qui apparaît comme le plus proche de l'habitant de la ville, celui qui devient plus rassurant parce qu'on peut le reconnaître. Mais l'association qui gère l'accueil de la seconde époque ne s'y trompe pas : elle refuse de participer au montage de cette structure qu'elle appelait pourtant de ses vœux, car l'errance constitue pour elle un mode de vie inhérent à nos sociétés, et il faut être prêt à soutenir les nouvelles formes qui vont naître.

**UN PUBLIC SDF SPÉCIFIQUE :****DES ANCIENS SQUATTERS POUR DES PRATIQUES ALTERNATIVES D'HABITAT.**

La formule se nomme «Habitat différent». Elle a acquis au fil du temps une certaine notoriété et représentativité, tant au niveau local que national<sup>5</sup>. Au départ, il s'agit non pas de l'action volontariste de militants extérieurs au «milieu» SDF, mais de celle d'une association, le Groupe Amitié Fraternité (GAF), née en 1990 à l'initiative de squatters qui fréquentent le lieu d'accueil du Secours Catholique en lien avec quelques bénévoles de cette structure. «*À l'origine donc il y a eu un groupe (qui), petit à petit*» se renforce, s'organise, et s'attache à développer les «projets» portés par ses membres. L'idéal d'intervention veut que ce soient «*les SDF eux-mêmes qui se prennent en charge*», en décalage marqué avec les modes habituels de l'action caritative. Les animateurs du groupe se revendiquent d'une identité SDF, d'une culture de *la rue*, en rupture avec les constructions de la figure de l'exclu sur le mode déficitaire. Le propos s'attache à valoriser les individus en présence dans leur singularité, ou à évoquer la figure plus collective de personnes qui «*ne sont pas nées de la dernière pluie*», et qui se montrent capables de porter des projets et des revendications. Le GAF expérimente des formes «collégiales» de régulation interne qui passent par une vie associative intense, faite de réunions, d'apprentissage de la prise de parole, de débats... Au rang des «projets» menés à bien figurent beaucoup de «*petits trucs*» (la formule évoque un modèle d'action qui veut que l'on ne cherche pas à «sauver» la personne mais que le groupe l'accompagne dans la réalisation d'une action à «petite» échelle) : l'ouverture de différents ateliers (de peinture, de poterie...), d'une bibliothèque, d'un accueil de jour, la mise en place d'une «équipe rue» à des fins de développement des liens entre SDF. Certaines de ces «petites» réalisations ont acquis avec le temps une dimension beaucoup plus significative.

Dans ce concert, la création d'Habitat différent revêt un sens tout particulier et permet de mieux situer les modèles et les attendus qui structurent l'action de l'association. «*Si le GAF a démarré, c'est parce que, à la base c'était des squatters*», explique l'un des initiateurs de la formule, qui ajoute : «*Ils ne pouvaient pas vivre leur vie de squat comme ils l'entendaient, parce que n'ayant pas l'assurance [...] qu'ils pouvaient vivre là en toute tranquillité sans être menacés de destruction, ou d'expulsion, ils ne pouvaient pas développer leur projet.*» Après un temps de discussion et de mise en forme d'un projet de sédentarisation, le groupe contacte directement l'adjoint au maire. Cette première démarche débouche sur une période d'épreuve de plusieurs années, période militante, qui débute lorsque les autorités municipales décident... de faire raser les locaux revendiqués. Elle se prolonge par une série d'actions spectaculaires, comme des occupations de locaux. Elle s'achève à l'issue de six mois de squat dans un local du centre-ville, au moment où se mettent en place les dispositions du «Plan Périsol»<sup>6</sup> :

5. On la retrouvera notamment évoquée dans le rapport du Comité national de l'accueil des personnes en difficulté intitulé «Squats et habitat de fortune» DAS. 1999.

6. Plan qui institue notamment une Allocation Logement Temporaire (ALT), dans le but de solvabiliser des personnes sans logis et de leur proposer un logement. Cette nouvelle prestation pour le logement n'est pas attribuée à la personne elle-même, mais à une association, laquelle s'engage en outre à assurer un suivi social des locataires.

« Et à ce moment-là, la municipalité de Toulouse et la DDASS<sup>7</sup> et la Préfecture, ont profité de ce plan qui se mettait en place pour nous présenter des maisons. [...] Et ils nous ont présenté donc trois maisons, et nous avons choisi la maison de S. [...], nous sommes allés à S., en faisant accepter notre projet<sup>8</sup>. »

L'association se voit ainsi reconnaître le droit à habiter « différemment », collectivement, des locaux mis à disposition, en décalage avec les définitions individualisantes qui sous-tendent les politiques d'insertion par le logement. Le premier collectif de maison fait la preuve de sa capacité à s'autoréguler dans la durée, à entretenir des relations normales avec les autorités de tutelle, et l'association acquiert représentativité et légitimité. Quatre structures sont rapidement ouvertes, qui accueillent en tout environ trente personnes à raison d'une personne par pièce disponible. Toutes se situent sur des terrains inconstructibles, et sont « choisies » par les membres de l'association pour leur localisation aux confins de la commune de Toulouse. Mais le développement de la formule dans le cadre réglementaire de l'Allocation Logement Temporaire introduit rapidement plusieurs facteurs de dépassement du « projet » initial : la formule ALT institue une « obligation d'accueillir », y compris des personnes qui partagent peu ou pas du tout les idéaux autogestionnaires des précurseurs, et selon un principe d'accueil « en urgence » peu compatible avec les temporalités de l'association.

Face à la demande grandissante des « partenaires » sociaux en quête de solutions d'hébergement, les animateurs d'Habitat différent ont cherché à réduire la contradiction sur le terrain de la régulation interne et d'abord sur celui des conditions de « recrutement ». « On a voulu filtrer, on a fait attention à qui on accueillait », en faisant valoir la spécificité de la formule, en s'assurant au préalable que les candidats « aient le désir d'une vie alternative » et celui de s'inscrire durablement dans le cadre de vie. Le choix d'un habitat très excentré et isolé participe également à ce souci de protection (il s'agit de s'éloigner du centre-ville, lieu de concentration de publics dits faiblement « responsabilisés ») autant que d'éviter la confrontation avec un voisinage dense. Le processus de sélection se traduit ici par le souci de recentrer le recrutement sur un « public » capable de « maturité ».

Parallèlement, les règles définies au sein des premiers squats associatifs prennent un caractère plus formel dans l'accueil des non-initiés : participation « obligatoire » aux réunions de régulation, répartition collective des tâches ménagères, courses, repas préparés et pris en commun, interdiction de l'alcool. Alors que l'idéal du squat associatif marque un fort rejet des modes d'intervention du travail social, considérés comme irrespectueux des choix de vie des « exclus », l'activité d'accueil des maisons ne va pas sans prendre elle-même de forts accents de travail social, travail de conscientisation, d'ancrage, d'éducation aux rythmes domestiques. Ainsi le sentiment s'impose-t-il parfois d'une certaine « perversion » de la démarche, sentiment qui s'est encore renforcé avec l'apparition des Contrats emploi solidarité<sup>9</sup>. La « professionnalisation » d'une par-

7. Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (administration d'État).

8. Souligné par les auteurs.

9. Formule d'emploi aidé (exemption de charge sociale), financée en l'occurrence par des subventions attribuées à l'association.

tie des cohabitants, fusse sur fond d'emploi précaire, semble se payer d'une relative perte de cohésion des groupes. Ce glissement, d'un statut personnel de membre d'un petit collectif de squatters militants à celui de quasi-travailleur social ne va pas effectivement sans attiser la contradiction, d'autant que l'association éprouve des difficultés à fixer dans la durée les personnes susceptibles d'en assurer l'animation et l'orthodoxie, fonction qui peut se révéler épuisante.

Ce troisième exemple témoigne lui aussi d'une construction originale, entre projet alternatif et figures imposées des politiques de l'urgence et de l'insertion des exclus. Il s'agit moins à l'origine de la construction d'un « public » au sens clientéliste du terme, que d'une autoconstruction propre à un collectif préexistant, qui revendique un « *droit à la légalisation de squats* » et affiche leur volonté déclarée de représentation des habitants en situation de squat. En arrière-plan s'affirme un certain effet retour des phénomènes de marginalisation sous forme de revendication identitaire, en particulier à travers la volonté de groupes à forte identité de faire reconnaître la spécificité d'une « culture SDF », porteuse d'un modèle d'intégration sociale hors travail salarié et hors logement normé, en quête de façons d'être autrement dans la ville à un moment où les solutions de rechange pour un habitat urbain se montrent très limitées et inadaptées. L'expérience des maisonnées « semi-communautaires » a acquis aujourd'hui un caractère emblématique auprès de ceux, intervenants associatifs ou institutionnels, qui s'attachent à l'idée selon laquelle « *il faut que se multiplient des expériences comme le GAF* ». L'approche mobilise plus particulièrement les acteurs pour lesquels la notion d'exclusion apparaît insuffisante, sinon inadaptée, à rendre compte des trajectoires relationnelles et des choix des personnes dites « SDF ». Le rapport particulier qu'entretiennent les promoteurs d'Habitat différent avec les institutions politiques et administratives n'en a pas moins participé dans un second temps à la constitution d'un véritable public, repérable en tant que tel en termes d'action publique, dont ces promoteurs regrettent parfois le manque d'adhésion au projet fondateur.

#### **LA RECONNAISSANCE DE PUBLICS D'EXCLUS PAR DES EXPÉRIMENTATIONS SOCIALES**

Le contexte de ces expérimentations sociales est celui d'une politique de l'État français qui a pris la mesure de ses limites en sa composante d'État-providence : dès lors il limite ses engagements sur le plan de la protection sociale tout en appelant au civisme et à la solidarité des citoyens pour qu'ils s'organisent afin de contribuer à la lutte contre la pauvreté et contre l'isolement. L'appel à la bonne volonté citoyenne s'accompagne de quelques financements d'opérations, largement symboliques et sans pérennisation ; mais les acteurs locaux tentent de tirer parti au mieux de ces financements momentanés, toujours à l'affût de leurs reconversions au service de nouveaux labels plutôt que de nouvelles opérations. Les trois cas analysés se situent au cours de la période où le cadre de la politique sociale en France est de cet ordre. Ils sont sans doute limités, sur le plan quantitatif, par le public concerné : les institutions d'accueil, d'orientation, d'accompagnement et les CHRS sont les dispositifs urbains qui s'occupent de la plus grande partie de ces populations précaires. Mais l'inscription dans la durée des trois

modes d'intervention que nous avons décrits est néanmoins révélatrice d'un autre regard qui permet justement d'exhiber des publics de la rue dont les pratiques institutionnelles classiques brouillent les contours (quand elles ne les font pas disparaître) : les acteurs associatifs apparaissent indispensables pour susciter ce regard novateur. La condition de possibilité de cette émergence de « l'au-delà » de l'exclusion ordinaire nécessite une posture de profond respect de ces cultures autres, au point de renoncer à tout projet d'insertion pour lui substituer le projet de témoin, c.-à-d. de présence et de veille, afin que ces publics trouvent la forme de réalisation de soi, personnelle et collective, qu'ils souhaitent.

La perspective de « sortie » pour « insertion », c'est-à-dire la perspective de « réhabilitation » pour un « rétablissement » dans le marché du travail, le marché du logement et le marché des affiliations urbaines ordinaires, est sérieusement mise en sourdine, et même abandonnée : ces publics ont leurs modes de vie, au sein desquels la sociabilité et les autres formes de lien social sont différents mais pas inexistantes. L'expérience de terrain de certains acteurs urbains leur fait deviner un public totalement étranger aux perspectives d'intégration aux configurations urbaines dominantes et à qui ils veulent signifier que l'altérité de leurs modes de vie ne les exclut pas de la citoyenneté : ils sont citoyens au même titre que leurs concitoyens, c'est-à-dire qu'ils ont leur place et donc leurs droits dans la ville.

Le point commun à ces intervenants est d'abord une mise à distance des espaces institutionnels. Le hall de gare, lieu de passage, de travail et d'agitation perpétuelle, peut devenir un lieu de pause, de ressourcement et de tranquillité (en dehors des espaces institués à cet effet : cafés, restaurants, salles d'attente des voyageurs) à condition que la densité des personnes qui détournent la fonction normale du hall n'attire pas l'attention en créant un climat d'insécurité par la visibilisation de cette transgression fonctionnelle. Un bâtiment provisoirement désaffecté, pas très éloigné du centre-ville, à peine réaménagé pour un hébergement de fortune devient « un toit dans la rue » : il permet à des personnes de quitter la rue un moment pour manger et dormir « à l'abri », c'est-à-dire de sortir de la visibilisation d'un autre mode de vie qui les constitue en étrangers aux citoyens ordinaires ; en même temps cette « invisibilisation » momentanée est la condition de possibilité de rencontrer autrement des semblables dans le creuset d'une « intimité communautaire ». Peut-être est-ce les maisons d'Habitat différent qui donnent une clé de compréhension de ces pratiques spatiales : un autre usage de l'espace (on peut s'exposer entre soi mais dans l'intimité d'un espace séparé et collectivement sécurisé) permet de casser, au moins un moment, l'atomisation de l'errance urbaine en laissant entrevoir la possibilité de formes plus collectives d'existence sans avoir à se défendre sans arrêt contre les risques de violence urbaine du fait d'une exposition sans fin dans l'espace public, et donc une possibilité d'activités communes dans la coopération. Dans tous les cas, ces usages différents d'un espace sont déterminés par des conditions minimales qui à la fois les distinguent et les rendent accessibles sans trop d'effort ou plutôt sans trop de renoncement aux éléments essentiels des modes de vie de ceux qui peuvent y trouver refuge : faible densité dans le hall, renonciation à

l'introduction d'alcool et de drogues dans le local d'hébergement d'hiver à bas seuil, participation aux réunions et aux tâches collectives dans les maisons d'Habitat différent. Chaque lieu ainsi approprié permet la construction d'un « entre-soi » pour des publics de rue sans hébergement aucun, parce qu'ils sont refusés ou parce qu'ils refusent des espaces institutionnels constitués à l'image des modes de vie dominants (chambres individuelles, hygiénisme dans l'entretien, décorations modernes, etc.) et selon des normes réglementaires (minimum de surface habitable par personne, équipements normalisés, etc.) : cette appropriation privée d'un espace détourné de sa destination première permet à des personnes de renouer avec un hébergement à plusieurs non atomisé, en quittant la succession et la juxtaposition d'hébergements de banc public ou d'enfoncement d'une porte. Ces sans-abri ne peuvent plus supporter d'emblée des logements privés, qui leur paraissent « tellement privés » qu'ils sont complètement fermés à cette vie sur l'espace public, à cette vie de la rue qui est devenue un élément essentiel de leur mode de vie. Dans le contexte actuel de « normation » très exigeante, l'ouverture des normes de l'habiter aboutit à recruter des publics jusque-là improbables. Ces exemples mettent l'accent sur le fait que l'État, relayé par les institutions sociales, qui détiennent le monopole de la production et de la sauvegarde des normes, peuvent se trouver « dépassés » face à la « grande précarité » et au jeu complexe des acteurs qui participent à la production locale des politiques spécifiques. Si l'action institutionnelle demeure prise au piège des limitations qu'elle s'impose au plan légal, les exemples évoqués montrent qu'il n'en est pas de même de l'expérimentation des opérateurs privés dans le déplacement de perspective qu'ils s'attachent à susciter.

Ce qui est commun à l'action des divers intervenants, c'est d'abord la mise à disposition d'un lieu sans la condition d'exigences habituellement mises en avant pour une vie collective conduite sous quelque forme d'intimité (il s'agit de ce que la civilité ordinaire dénomme « correction », et dont la détermination est sujette à bien des variations). En particulier, les autres formes d'hébergement incluent de façon tacite le présupposé d'une réciprocité minimale sous la forme d'un engagement, non dit mais toujours supposé, visant la recherche d'une sortie de ces modes de vie errants (sous-entendus « erratiques », c'est-à-dire faisant l'objet d'un jugement moral sous-jacent de disqualification). Dans les trois cas étudiés, aucune hypothèque sur l'avenir n'est posée : on ne fait pas de l'offre de cet espace un moyen de pression indirect pour négocier un autre avenir. Mais cette mise à disposition d'un espace préservé *a minima* est irréductible à l'ouverture pure et simple d'un lieu de repos : la présence et les activités des intervenants en orientent l'usage. Pour introduire une rupture par rapport à la rue, il ne suffit pas de constituer un lieu possible de retrait : la rupture vise aussi l'atomisation et la solitude. Les intervenants agissent de telle sorte que des interactions de coopérations se prolongent à travers des échanges et des débats, à travers un repas (dont la préparation peut être partagée), à travers des jeux de société pratiqués par groupes, à travers des projets de voyage ou de sorties en commun, à travers une animation collective (« soirée choucroute »), à travers des projets d'activité avec d'autres ou seul : on renoue ainsi avec quelque forme de vie collective et on en éprouve la force et le soutien,

en dépit de sa faiblesse ou de ses fragilités personnelles. Ces temps de vie collective, irréductibles à la juxtaposition d'occupants de lits ou à la succession, silencieuse ou bruyante, de placements dans une queue pour l'accès à un repas distribué, ne relèvent pas seulement d'une idéalisation humanitaire gratuite : ils produisent leurs propres effets, aussi modestes soient-ils. Ainsi, les intervenants observent que certains membres de ces publics retrouvent un certain « souci » de leur corps, ce qui constitue un tremplin pour d'autres démarches de santé. Ils notent que d'autres en viennent à manifester le goût d'une certaine continuité et la volonté d'une stabilité au sein même de leur errance urbaine, ce qui suscite la demande d'un prolongement d'utilisation du lieu au-delà de la période hivernale la plus stricte. Ils soulignent aussi la stimulation de cette vie collective pour une « pause réflexive », hors de l'urgence d'une quête de gîte et de couvert, ce qui permet la maturation pour de nouvelles bifurcations biographiques. Au moment où l'on ne jure que par les réseaux parfaitement ajustés, on oublie que des lieux mal dégrossis et des modes d'intervention sans prétention ne signifient pas forcément l'errance dans l'approximation : la tolérance dans le façonnement de l'espace et dans l'offre de civilité peut être aussi une condition de possibilité du lien social, en sa manifestation du respect de la différence.

Les expérimentations sociales de ce genre, qui associent la générosité d'une hospitalité ouverte et sans exigence forte de correction civile au sein d'un espace peu aménagé pour les mêmes raisons, ne procèdent pas d'une qualification préalable de publics spécifiques reconnus. Au contraire, elles permettent grâce à leur succès de faire reconnaître des populations inaperçues ou occultées, ou stigmatisées au point d'être uniquement visibles par leur stigmate, et de légitimer des formes d'espace et d'action que les institutions trouvent inacceptables, faute d'être prévues dans l'univers juridique. Elles montrent également la nécessité d'une reconnaissance valorisante aussi bien par les autorités que par la société civile : c'est tout le sens de l'un de leurs effets, une qualification valorisante de ce public *a posteriori*. Dire en effet que ces errants de la ville et dans la ville, qui se méfient des offres institutionnelles, sont « des résidents notoires » amenuise leur errance et souligne leur installation dans la même agglomération : leur mode de vie particulier ne les empêche pas d'être des citoyens à part entière de la ville de leur mobilité résidentielle, un peu comme les habitants qui déménagent à répétition tout en restant dans la même agglomération. Mais dès que la puissance publique tire les conséquences de cette expérimentation sociale en constituant un CHRS aménagé, la mise en œuvre de cette nouvelle forme institutionnalisée d'hébergement introduit de nouvelles exigences qui font apparaître un nouveau public ou des nouveaux publics laissés-pour-compte (au moins en partie). La vérification d'une nouvelle forme d'errance est effectuée sur d'autres terrains : l'appropriation massive d'un espace tacitement détourné où s'affichent des comportements qui suscitent l'insécurité de certains résidents notoires et des citoyens ordinaires appelle un mode d'intervention qui dissout ce nouveau public émergent dans la ville. Mais son invisibilisation indique qu'il y a place pour d'autres expérimentations qui permettront de mieux le connaître, de le qualifier et de le faire reconnaître. L'enjeu, pour certaines associations, est de toujours laisser une place pour le mode de vie errant dans sa diversité.

Entre les catégories politico-administratives (exclusion, insertion) et les trajectoires de vie de ceux que ces catégories visent, tout un travail se réalise sur le terrain. Nous avons pu observer que certains des acteurs bénévoles ou professionnels s'associent pour repérer les compétences de ceux que d'autres présentent comme « exclus de tout », « désocialisés », voire « irrécupérables ». La notion d'insertion implicitement présente dans les actions décrites ci-dessus reste très vague, quand elle n'est pas refusée complètement. Pourtant des points d'ancrage sont travaillés (l'habiter mais aussi parfois le corps), selon des modalités qui laissent la place à des initiatives des « exclus » eux-mêmes. En matière d'habiter des lieux de pauses sécurisés, où quelque chose de l'ordre de la vie collective peut se réaliser, ont obtenu, avec le temps, une légitimité reconnue par l'investissement public, même si les montages financiers restent fragiles. À chaque fois, à la suite d'un tri élaboré dans des interactions productrices d'histoire, dans des lieux où se jouent des engagements individuels dans un collectif, des personnes ont trouvé les moyens de satisfaire le souci de protection nourri à leur égard tout en ne reniant pas leur identité. Par contre d'autres n'ont pas été sélectionnés, et, peut-être, choisiront plus tard la formule qui leur conviendra davantage. Ce n'est ni dans les cadres de l'exclusion ni dans ceux de l'insertion que s'opèrent ces formes de négociation mais dans l'ajustement entre des valeurs qui oscillent entre la compassion et l'égalité d'un côté, et dans l'affirmation d'une situation de rupture de l'autre. ♦

#### RÉSUMÉ

Selon une hypothèse classique, experts du travail social et du politique désignent des publics particuliers et montent des actions de rattrapage en fonction des changements sociétaux qui les produisent. Nous soutenons un autre point de vue : pour détourner le « paradoxe de la cible », des acteurs très proches du terrain offrent des modes d'habiter en deçà des contraintes institutionnelles et ce créneau permet de « révéler » un public dont les modalités d'identité et de désaffiliation ne sont pas reconnues ou sont profondément « maquillées » par leur stigmatisation. À cette fin, trois expériences en milieu urbain sont décrites et analysées. Portés par un regard novateur et par une mise à distance des espaces institutionnels, moins soucieux d'insertion que de présence et de veille, des acteurs associatifs offrent la possibilité d'une « intimité communautaire » : elle dépasse l'ouverture d'un simple espace de repos grâce à des dispositifs proposant une rupture avec l'atomisation et la solitude ; elle n'exige pas trop de renoncements. « Exclus de tout », « désocialisés », « irrécupérables » manifestent, dans ces cadres sécurisés de tolérance et de respect, des compétences à vivre ensemble et d'être des concitoyens à part entière.

#### SUMMARY

According to a classical hypothesis, experts in social work and politics designate particular public groups and organize remedial actions as a function of societal changes that produce them. We put forward another point of view: to divert the "paradox of the target", actors very near to the field offer modes of dwelling falling within institutional constraints, which makes it possible to "reveal" a public whose modalities of identity and disaffiliation are not recognized or are profoundly masked by their stigmatization. To this end, three experiments in urban settings are described and analysed. Community actors, as viewed from this innovative perspective, distanced

from institutional spaces and less concerned with belonging than with presence and watchfulness, offer the possibility of "community intimacy", which goes beyond setting up a simple place of rest, thanks to mechanisms that propose a break with atomization and solitude, and that does not require too many sacrifices. The "completely marginalized", the "de-socialized", and the "irretrievable" manifest competencies for living together and being fully participating citizens in these secure frameworks of tolerance and respect.

#### RESUMEN

Según una hipótesis clásica, los expertos del trabajo social y de lo político, designan a públicos particulares y elaboran acciones para su reajuste en función de los cambios sociales que los producen. Se defiende aquí otro punto de vista: para alejar la "paradoja del público objetivo", actores en el terreno ofrecen diferentes maneras de contornar los obstáculos institucionales; ésta situación permite "revelar" un público cuyas modalidades de identidad y de desafiliación no son reconocidas o son profundamente "maquilladas" por su estigmatización. Para este fin, se describen y analizan tres experiencias en medio urbano.

Portadores de una mirada innovadora y gracias a su distanciamiento de los espacios institucionales, menos preocupados de la inserción que de la presencia y de la atención, los actores asociativos ofrecen la posibilidad de una "intimidad comunitaria": ésta rebasa la apertura de un simple espacio de reposo gracias a los dispositivos que proponen una ruptura con la atomización y la soledad; tampoco exige muchos renunciamentos. "Excluidos de todo", "desocializados", "irrecuperables" manifiestan, en los límites seguros de tolerancia y de respeto, competencias para vivir juntos y ser conciudadanos en todo el sentido de la palabra.

#### BIBLIOGRAPHIE

- AUTÈS, M. (1995), « Genèse d'une nouvelle question sociale : l'exclusion », *Lien social et Politiques-RIAC*, n° 34, automne.
- Becker, H. (1985), *Outsiders*, Paris, Éditions A.M. Métailié.
- BÉHAR, D., P. ESTÈBE et R. EPSTEIN, R. (1998), « Les détours de légalité. Remarques sur la territorialisation des politiques sociales en France », *Revue française des Affaires sociales*, 52<sup>e</sup> année, n° 4, octobre-décembre.
- BOLTANSKI, L. et É. CHIAPELLO (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- BRESSON, M. (1997), *Les S.D.F. et le nouveau contrat social. L'importance du logement pour combattre l'exclusion*, Paris, L'Harmattan.
- CASTEL, R. (1995), *La métamorphose de la question sociale*, Paris, Fayard.
- CHOPART, J.N. (1996), « Le travail social face aux mutations économiques », *Recherches et Prévisions*, n° 44.
- CHOPART, J.N. (1996), « Les sociologues et l'exclusion. Que reste-t-il entre l'individu et l'État? », *Lien social et Politiques-RIAC*, n° 34, automne.
- CLÉMENT, S., M. DRULHE, M. MANTOVANI et M. MEMBRADO (1998), « La santé et la question sociale à l'épreuve de la ville », in D. FASSIN (dir.), *Les figures urbaines de la santé publique*, Paris, La Découverte.
- DEWITTE, P. (dir.) (1999), *Immigration et intégration. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte.
- DODIER, N. (1993), « Les appuis conventionnels de l'action. Éléments de pragmatique sociologique », *Réseaux*, n° 62.
- ELIAS, N. et J.L. SCOTSON (1997), *Logiques de l'exclusion*, Paris, Fayard.
- FASSIN, D. (1996), « Exclusion, underclass, marginalidad. Figures contemporaines de la pauvreté urbaine en France, aux États-Unis et en Amérique latine », *Revue française de sociologie*, xxxvii, n° 1.

- HUBERT, M. (1991), « L'approche constructiviste appliquée à la sociologie des problèmes sociaux : éléments d'un débat », *Recherches sociologiques*, XXII, n<sup>os</sup> 1-2.
- JOUBERT, M. (1996), « Souci de prévention et souci démocratique. La santé au cœur des changements urbains », *Prévenir*, n<sup>o</sup> 31, 2<sup>e</sup> semestre.
- KITSUSE, J.I. et M. SPECTOR (1973), « Toward a sociology of social problems: social conditions, value-judgments, and social problems », *Social Problems*, vol. 20, p. 407-18. Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (2000), *Les Travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, La Documentation française (cf. en particulier Cahiers 3 et 4).
- PAUGAM, S. (dir.) (1996), *L'exclusion. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte.
- PHARO, P. (1992), *Phénoménologie du lien civil*, Paris, L'Harmattan.
- SCHNEIDER, J.W. (1985), « Social problems theory: the constructionist view », *Annual Review of Sociology*, 11.
- SOULET, M.-H. (1998), « L'exclusion : usages et mésusages d'un concept », *Revue suisse de sociologie*, décembre.
- SOULIÉ, C. (1997), « Le classement des sans-abri », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n<sup>o</sup> 118, juin.
- THOMAS, H. (1997), *La production des exclus*, Paris, PUF.